

**Comité de Programmation LEADER Ardèche<sup>3</sup>**  
**Relevé de décisions du Comité de programmation**  
**N°18 du 08/10/2018 à Saint-Priest**

**Membres publics :**

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Lorraine CHENOT, Agnès HOCQUET, Dominique ALLIX, Alain GIBERT, Jean-Pierre ANCHISI ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale : Georges FANGIER ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Alain SALLIER ;
- Communauté de communes : Catherine FAURE.

**Nombre de présents : 8**

**Nombre de votants : 6**

**Membres privés :**

- Conseils Locaux de Développement : Marcel HUDELLOT ;
- Plateforme Initiative Ardèche méridionale : Alain CHARROUD ;
- Agri Bio Ardèche : Lynda BOUET ;
- Gérant de la SARL Terre Adélice / Association AMESUD : Bertrand ROUSSELLE, Nicole KOPP ;
- Expert en formation : Frédéric GOLBERG ;
- Experte en patrimoine naturel/Association Méz'Art : Laurence JULLIAN, Hubert-Marie PITEUX ;
- Experts en urbanisme : Orane DIAS, Quentin CHEVALIER ;
- Jeune agriculteur / Foyer Privadois : Julien SUEUR, Edith ESTRADÉ ;
- Collectif Pétales 07 / Experte en sciences de l'environnement : Marie SIMON / Lila BENZID ;
- Association Savoirs de Terroirs : Bertrand ROYER.

**Nombre de présents : 15**

**Nombre de votants : 10**

**Membres excusés :**

- Pays de l'Ardèche Méridionale : Edmond FARGIER ;
- Initiative 26.07: Michel CAHEN ;
- Groupement des sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises / Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne : Gaston JAMBOIS, Jean-Louis TESTUD ;
- Chambre d'Agriculture : Christel CESANA ;
- Entrepreneure en développement rural et transition alimentaire : Charlène NICOLAY ;
- Mémoire d'Ardèche et Temps Présent : Pierre LADET ;

**Représentante de l'Autorité de Gestion excusée :** Sandrine GENEST.

**Techniciens présents :**

- Autorité de Gestion : Natacha SALLES ;
- Service unifié LEADER : Elisa JAFFRENNOU, Marthe BABAY, Florence DODET, Mélanie CLIDIÈRE, Gabriel PIC.

La séance débute à 18h00.

## 1) Vérification du double-quorum

Pour ce Comité de programmation, 23 membres sont présents. Parmi eux, 16 membres, dont 10 membres privés, prennent part au vote (soit le titulaire s'il est présent ou le suppléant en l'absence du titulaire).

Le double quorum (au moins 12 membres votants sont présents, dont au moins la moitié de membres privés) est donc respecté.

## 2) Actualités du GAL

- Rappel des dates à venir :

Date des Comités de programmation LEADER	Date d'envoi du dossier de séance	Date des auditions
13/12/2018 à 18h00 (sud)	3/12/2018	16/11/2018
Date GAL	Date limite des inscriptions	Envoi invitation et programme
<b>Report du GAL du 23/11 à février 2019</b> (après-midi + soir)	Janvier 2019	Décembre 2018

*Autre date : ouvert aux élus et partenaires*

Vendredi 9 novembre (Domaine du Pradel) : journée d'échanges : Interroger l'urbanisme rural : quelles relations entre territoire et enseignement supérieur / recherche en Ardèche ? =>

- **Retour sur la rencontre avec Emmanuel FERRAND (conseiller régional délégué au Fonds européens agricoles) et situation sur engagements et paiements**

Lorraine CHENOT propose un rapide compte-rendu de la rencontre avec Emmanuel FERRAND, qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à Saint-Agrève. Au programme :

- Echanges avec Emmanuel FERRAND sur la mise en œuvre du programme LEADER en Région (avancement de l'outillage, délais, enveloppe complémentaire,...)
- Présentation des 1ers résultats sur les GAL Ardèche<sup>3</sup> et Ardèche verte ;
- Présentation de deux projets soutenus par le programme européen LEADER Ardèche<sup>3</sup> :
  - o Démarche de revitalisation du centre bourg par les habitants – Commune de Saint-Agrève (Patrick MARCAILLOUX, adjoint au maire)
  - o Aménagement de la voie douce « Dolce Via » - Communauté de communes Val'Eyrieux (Catherine FAURE, Vice-présidente).

Les participants à cette rencontre :

- Région : Emmanuel FERRAND, conseiller régional délégué au Fonds européens agricoles) et situation ; Nadia LISZEWSKI, Responsable du Service Forêts et Economie rurale - Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Agroalimentaire (DAFA) ; Natacha SALLES, référente LEADER ; Nathalie QUENTREC-FRAPPAT, Collaboratrice de Emmanuel FERRAND ;
- GAL : Lorraine CHENOT, Alain SALLIER, Marcel HUDELLOT, Catherine FAURE (également en tant que Vice-présidente de la Communauté de communes Val'Eyrieux), Elisa JAFFRENNOU, Caroline MULLER
- Commune de Saint-Agrève : Patrick MARCAILLOU.

- **Présentation d'Emma LESEC (en service civique au Parc depuis le 4 septembre)**

Emma LESEC est en service civique au Parc pour 8 mois (4 septembre -> 3 mai 2019), à raison de 24h/semaine. Son service civique porte sur deux missions :

- Animations d'ateliers pédagogiques la Maison du Parc pour des publics spécifiques (handicap/insertion) : les ateliers « Passerelle » ;
- Engagement citoyen des jeunes dans le cadre du programme LEADER Ardèche<sup>3</sup>.

C'est cette dernière mission qui va concerner particulièrement le programme LEADER.

- **Lancement du site internet et rappel de la page Facebook**

L'équipe technique travaille actuellement à la finalisation du site internet dédié au programme. Ce site poursuivra les objectifs suivants :

- Proposer aux membres et partenaires du GAL plus d'informations et de transparence sur l'activité du programme
- Valoriser l'activité du partenariat public-privé (GAL / Comité de programmation / Ateliers / 13-30 ans)
- Rendre compte de l'action de l'Europe sur le territoire
- Valoriser les projets soutenus
- Offrir de la transparence sur l'utilisation des financements publics
- Accompagner les porteurs de projets

L'objectif de mise en ligne est fixé pour fin octobre. Les membres seront invités à le consulter et à faire part de leurs éventuelles remarques s'il y a lieu (informations manquantes, ...)

- **Lancement de l'évaluation du programme**

Un prestataire externe va être mobilisé (Teritéo) sur les deux phases de l'évaluation :

- Phase n°1 : 2018-2019 : évaluation à mi-parcours ;
- Phase n°2 : évaluation finale.

Au cours de la phase n°1 qui nous concerne plus particulièrement à court terme, voici les 3 étapes principales à venir :

- Etape 1 : Lancement et cadrage de l'évaluation (élaboration du référentiel au regard des données pouvant être recueillies) => exécutif
- Etape 2 : Evaluation de l'efficacité et de l'efficience du service unifié LEADER ;
- Etape 3 : Evaluation à mi-parcours du programme LEADER (rendu final : fin janvier).

Le Comité de programmation sera en particulier mobilisé sur l'évaluation de la gouvernance et l'innovation.

- **Situation sur la mise en œuvre du programme LEADER**

**Au niveau régional :**

- Enveloppe complémentaire :
  - o 14.7 % de l'enveloppe de chaque GAL en moyenne (Ardèche<sup>3</sup> -> environ 700 000 €)
  - o Critères : montants programmés et engagés + besoins prévisionnels objectivés et argumentés avant fin janvier 2019
  - o Validation de la demande en Comité de programmation
  - o Arbitrage Région : avis technique puis arbitrage Emmanuel FERRAND (mars)
  - o Déblocage des enveloppes avant mi-2019
- Priorité au sein de la Région au rattrapage des dossiers jusqu'à fin 2018 (engagements et paiements)
- Point d'avancement régional sur la programmation et les paiements : voir schéma ci-après

# Point d'avancement sur la programmation et les paiements

## PDR AUVERGNE

TO	Libellé	Nb de dossiers programmés	Nb de dossiers engagés	Nb de dossiers payés	Montant FEADER programmé	Montant FEADER engagé	Montant FEADER payés	Tx programmation	
1901	Candidatures LEADER	13	13	13	293 434,00	293 434,00	274 133,84	Min	15%
1902	Projets des SLD	767	1	-	17 093 945,21	6 000,00	-	Max	88%
1904	Animation du GAL	26	24	14	2 597 608,39	2 301 758,70	1 355 066,54	Moyen	39%

+ 5 dossiers 19.4 mis en paiement pour un montant 505 603,71 €

## PDR RHONE ALPES

TO	Libellé	Nb de dossiers programmés	Nb de dossiers engagés	Nb de dossiers payés	Montant FEADER programmé	Montant FEADER engagé	Montant FEADER payés	Tx programmation	
1901	Candidatures LEADER	17	17	16	227 954,00	222 982,51	209 800,44	Min	8%
1902	Projets des SLD	538	-	-	9 850 024,50	-	-	Max	60%
1904	Animation du GAL	117	94	27	5 557 287,31	4 294 636,42	745 126,36	Moyen	31%

+ 11 dossiers 19.4 mis en paiement pour un montant 550 364,28 €



Programme	Nombre de dossiers engagés	Nombre de dossiers payés	Montant engagé part contrepartie (FEADER)	Montant payé part contrepartie (FEADER)
1901	236	185	4 418 090,13 €	3 215 490,59 €
1902	1 574	152	37 065 803,49 €	2 390 002,73 €
1903				
1904	484	177	24 601 882,78 €	8 168 382,51 €
<b>Total général</b>	<b>2 294</b>	<b>514</b>	<b>66 085 776,40 €</b>	<b>13 773 875,83 €</b>

### Au niveau local :

- 55 dossiers programmés (2.03 M€), avec le Comité d'aujourd'hui (hors assistance technique)
- Tous rattrapés sous Sharepoint, 21 sous OSIRIS
- 3 dossiers engagés
- A venir :
  - o Rattrapage de tous les dossiers sous OSIRIS
  - o 28 dossiers terminés à mettre au paiement

### Quelles incidences pour le GAL Ardèche<sup>3</sup> ?

- Charge de travail importante sur le rattrapage
  - Conséquences sur les dossiers à sélectionner et programmer au fil de l'eau
  - Or nécessité de maintenir un bon niveau de programmation
- => *Stratégie de priorisation des chantiers du service LEADER à établir*

La question des délais de paiement est posée au cours des échanges. Natacha SALLES précise qu'il faut compter entre 2 à 3 mois pour le porteur de projet soit payé, une fois que la demande de paiement a été transmise à l'ASP. Si toutefois le dossier est contrôlé avant paiement (les dossiers sont mis en contrôle par échantillonnage mensuel, représentant 5% du montant FEADER mis en paiement), le processus est suspendu.

### 3) Mise en œuvre des axes stratégiques du GAL

#### • Actualités « Jeunesse et gouvernance » :

- Appel à projets 6.1 « Projets labellisés par les jeunes »
  - o AAP n°1 : en cours
  - o AAP n°2 : fin 2018
- Participants à l'Atelier « Jeunesse et gouvernance »
  - o Recherche et accueil de nouveaux participants

- Intégration des jeunes au Comité de Programmation de ce jour
- Lancement de l'appel à candidatures 6.2 « Soutien aux projets en faveur de la jeunesse »
- Liens à poursuivre entre l'atelier et la participation des jeunes dans AJIR

- **Actualités « Coopération avec d'autres territoires LEADER » :**

- *Coopération avec le Val di Susa en Italie – GAL Escartons e Valli Valdesi :*
    - Dernier atelier réunit le 6 septembre
    - Participation à la foire agricole et de l'élevage à Almese (près de Turin) le dimanche 28 octobre 2018 (participants en autonomie)
    - Travail en cours sur la formalisation de l'accord de coopération et la recherche de co-financements
- Sur ce projet, Frédéric GOLBERG précise que le lycée agricole est partant, et que des fonds seront sollicités en 2019. Il attend que puisse être organisée une rencontre entre les équipes éducatives des deux territoires.
- *Valorisation numérique du patrimoine géologique :* contacts en cours avec la Roumanie et à venir avec Allemagne, Espagne, et 2 GAL français
  - *Jeunes :* chantier fin 2nd semestre 2018

#### 4) Décisions

- **Validation de la nouvelle composition du Comité de programmation**

Suite au rappel des décisions prises lors des Comités de programmation de mars et juillet 2018, les propositions d'évolution du collège privé et du collège public sont présentées :

- *Collège privé :*
  - Lancement d'un appel à candidatures ciblé dans l'été (priorité aux 18-30 ans)
  - Organisation d'une réunion d'information collective le 28/08/18
  - 5 candidats du sud Ardèche et 1 en Centre Ardèche ; les 5 candidats présents sont invités à se présenter en séance
- *Collège public :*
  - Parc naturel régional des Monts d'Ardèche : nomination d'un nouveau membre et nouvelle répartition titulaires/suppléants

La nouvelle composition du Comité de programmation figurant ci-après (modifications en bleu) est validée à l'unanimité.

Membres publics				Membres privés			
	<u>Structures</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>		<u>Sièges</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
1	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	<b>Lorraine CHENOT, Présidente de la structure porteuse</b>	Agnès HOCQUET	1	Démocratie participative / Conseil Local de Développement	<b>Marcel HUDELOT (Vice-président)</b>	Renzo CATTANEO
2		Dominique ALLIX	Marc CHAMPEL	2	Initiative 26.07 / Plateforme Initiative Ardèche méridionale	Michel CAHEN	Alain CHARROUD
3		Alain GIBERT	Jean-Pierre ANCHISI	3	Groupement des Sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises / Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne	Gaston JAMBOIS	Jean-Louis TESTUD
4	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	Edmond FARGIER	Pierre CHAPUIS	4	Agri Bio Ardèche / Chambre d'Agriculture	Lynda BOUET	Christel CESANA
5		<b>Georges FANGIER (Vice-président)</b>	Joël FOURNIER	5	Gérant SARL Terre Adélice / Association AMESUD	Bertrand ROUSSELLE	Nicole KOPP
6		Pascal WALDSCHMIDT	Hervé OZIL	6	Expert en formation / entrepreneure en développement rural et transition alimentaire	Frédéric GOLBERG	Charlène NICOLAY
7	Syndicat Mixte Centre Ardèche	Roland ROUCAUTE	Jacques MERCHAT	7	Experte en patrimoine naturel / Association Méz'Art	Laurence JULLIAN	Hubert-Marie PITEUX
8		<b>Alain SALLIER (Vice-président)</b>	Jean-Luc BOULON	8	Association Mézenc-Gerbier / Association l'Enfant bleue	Dimitri BRUN	Delphine HERRMANN
9		Dominique COUTURIER	Patrick PRIEZ	9	Experts en urbanisme	Orane DIAS	Quentin CHEVALIER
10	Communautés de communes	Catherine FAURE	Jacky CHOSSON	10	Mémoire d'Ardèche et Temps Présent / Fondation du patrimoine	<b>Pierre LADET (Vice-président)</b>	Frank DE PIERREFEU
11		Robert VIELFAURE	Jean-Paul ROUX	11	Jeune agriculteur /	Julien SUEUR	Edith ESTRADE
<i>Invités</i> : Sandrine GENEST (élue régionale représentant l'autorité de gestion), Agence de Services et de Paiement, Préfet, élu départemental				12	Collectif Pétale 07 / experte en sciences de l'environnement	<b>Marie SIMON (Vice-présidente)</b>	Lila BENZID
				13	Association Savoirs de Terroirs / Collectif les Atypiks	Bertrand ROYER	Lisa GIMENEZ
<b>Total : 24 sièges</b>							

- Examen des dossiers en pré-sélection

Fiche action	Sous action	Intitulé	Bénéficiaire	Coût total	FEADER prévisionnel	Observations
2	3	Favoriser l'accès aux produits bio et locaux sur le territoire Ardèche <sup>3</sup>	Agri Bio Ardèche	45 329,44 €	29 010,84 €	Après présentation du bilan 2017 et des conclusions de l'audition, le recentrage du projet sur les circuits courts est salué, au regard notamment du succès des Stolons (Drive Bio). <b>15 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</b> <i>Lynda BOUET, par ailleurs Présidente d'Agri Bio Ardèche, ne prend pas part au débat.</i>  <b>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</b>
3	1	Amorçage d'une pôle des métiers d'art en Ardèche méridionale 2019	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	65 445,32 €	23 000,00 €	Après présentation des conclusions de l'audition, le caractère structurant et innovant de ce projet pour le territoire est reconnu. L'année 2019 sera une année déterminante, tant pour rendre le Fablab concret/opérationnel, que pour finaliser les investissements et la gouvernance du pôle. <b>15 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</b> <i>Georges FANGIER, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prend pas part au débat.</i>
5	1	Equipement du Fab'Lab du Pôle des métiers d'art de l'Ardèche méridionale	CDC Pays Beaume Drobie	21 287,40 €	9 772,44 €	Après présentation des conclusions de l'audition, le caractère structurant et innovant de ce projet pour le territoire est réaffirmé, conformément au 1 <sup>er</sup> avis émis en pré-sélection le 6 novembre 2017. <b>15 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme.</b> <i>Georges FANGIER, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prend pas part au débat.</i>

- Projets proposés à la sélection et la programmation

Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Note validée	Coût total	FEADER programmé	Observations
1	4	VIL'LAB : Laboratoire pluridisciplinaire dans les villages de caractère de l'Ardèche	CAUE de l'Ardèche	27	86 985,97 €	30 000,00 €	
3	3	Valorisation touristique de l'ancienne voie CFD - tranche 2 Intres - St Agrève	Communauté de Communes Val'Eyrieux	27	1 091 645,35 €	210 000,00 €	<i>Catherine FAURE, par ailleurs vice-présidente de la Communauté de Communes Val'Eyrieux, ne prend pas part au vote.</i>
<b>Total FEADER programmé (voir maquette financière)</b>						<b>240 000,00 €</b>	

Les membres valident à l'unanimité les projets ci-dessus proposé à la sélection et à la programmation.

- Projets proposés à la programmation

Concernant l'opération « **Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles** », portée par Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale, un bilan de la 1<sup>ère</sup> année est présenté en séance.

Pour rappel, le projet se découpe en 3 phases (3 ans) de réalisation, et il a déjà été sélectionné en Comité de programmation le 13/06/2017 pour les 3 années. Chaque phase fait pour autant l'objet d'une programmation annuelle après présentation du bilan de la phase précédente en Commission Agriculture/Forêt LEADER.

Cette commission, réunie le 14 septembre dernier, a estimé que ce 1<sup>er</sup> bilan était positif :

- les instances et les partenariats ont été mis en place ;
- 3 projets agricoles ont pu bénéficier d'un prêt d'honneur.

Des questions relatives à la typologie des bénéficiaires (avec Dotation jeunes agriculteurs ou pas) et à la mobilisation d'un fonds local en complément d'un fond régional seront déterminantes pour évaluer l'effet levier de cette action.

Un bilan de l'année 2 sera de nouveau porté à connaissance à la commission en 2019.



Fiche action		Intitulé	Bénéficiaire	Rappel de la note	Coût total	FEADER programmé	Observations
2	2	Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles - phase 2	Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale	25	29 018,00 €	18 571,52 €	<i>Alain CHAROUD, par ailleurs Président d'ISPAM, ne prend pas part au vote.</i>
3	2	Mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique - Mobilisation des entreprises en Centre Ardèche	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	28	63 826,93 €	12 506,00 €	<i>Alain SALLIER, par ailleurs vice-président de la CAPCA, ne prend pas part au vote.</i>
4	4	Développement des programmes de l'Université Territoriale d'Entreprises 2017	Maison de l'Emploi et de la Formation	20	63 912,68 €	40 559,60 €	
5	1	Appui à l'émergence de communautés d'usagers d'espaces de travail partagés - 2017	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	24	33 055,71 €	25 125,30 €	<i>Georges FANGIER, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prend pas part au vote.</i>
6	4	Projet de recherche et de formation des ardéchois sur le lien homme/nature	Le MAT Ardèche	28	70 924,28 €	40 000,00 €	<i>Marie SIMON, par ailleurs salariée de l'association Le Mat, ne prend pas part au vote.</i>
<b>Total FEADER programmé (voir maquette financière)</b>						<b>136 762.42 €</b>	

**Les membres valident** à l'unanimité les 5 projets ci-dessus présentés en programmation.

- **Validation des nouvelles orientations de l'appel à candidatures « 5.2 : Emergence de modèles économiques et d'appui à l'entrepreneuriat innovants »**

Le dernier atelier « Modèles économiques innovants » réuni en septembre a confirmé les orientations suivantes : de **faire évoluer l'AAC afin de permettre le soutien aux projets susceptibles d'émerger** :

- Centrer l'appel à candidatures sur l'émergence de filières et l'économie collaborative ;
- Proposer un vrai effet levier financier pour la création de poste.

Les membres valident ces nouvelles orientations et souhaitent que :

- Le soutien apporté par LEADER bénéficie bien à une filière locale, et non à des intérêts basés en dehors du territoire ;
- Les filières susceptibles d'être soutenues ne se limitent pas à celles citées dans le diaporama.

- **Validation de l'appel à candidatures « 6.2 : soutien aux projets en faveur de la jeunesse » (projet ci-joint)**

Suite à la présentation de l'appel à candidatures, les membres valident ce dernier à l'unanimité.

Les membres échangent ensuite sur les modalités de consultation des jeunes :

- Qu'est-ce que le Comité de programmation souhaite recueillir comme avis de la part des jeunes ?
- Comment les jeunes peuvent-ils répondre à cette demande ?

En synthèse, les points de vue suivants sont exprimés :

- Envie de laisser les jeunes les plus autonomes possibles, et qu'ils portent leur avis jusqu'au Comité de programmation ;
- Souhait de mixité entre jeunes et autres catégories afin de produire une intelligence collective, et non pas des avis cloisonnés ;
- Disposer d'une diversité de contextes et de situations à traiter pour les jeunes afin d'expérimenter celle qui est la plus propice à la participation citoyenne des jeunes.

Il en découle que l'avis consultatif répondant à la question « le projet répond-il aux besoins des jeunes ? » pourrait être :

- Proposé à tous les jeunes : ceux du Comité de Programmation comme ceux de l'Atelier Jeunesse et Gouvernance ;
- Emis sur la base d'une connaissance fine du projet ; à ce titre, les jeunes seront invités à participer aux auditions ;
- Porté à la connaissance des membres en amont du Comité, et donc intégré dans la fiche-opération de chaque projet ;
- Incarné par les jeunes eux-mêmes, qui viendront rapporter leur avis lors du Comité de programmation.

Ces propositions devant encore mûrir, elles pourront encore faire l'objet d'adaptation si besoin.

- **Validation de l'appel à projets « 6.5 : ingénierie mutualisée entre structures »**

Suite à la présentation de l'appel à projets et au rappel de l'étude qui a été réalisée précédemment sur ce sujet, il est précisé qu'il ne s'agit pas d'aller là où il y a déjà des choses, mais bien de faire de LEADER un laboratoire en matière d'ingénierie territoriale de développement. A ce titre, les expériences déjà conduites en ce sens sur le territoire pourront être valorisées et portées à la connaissance des membres et des porteurs de projet afin d'incarner et illustrer la valeur-ajoutée de l'ingénierie et de la mutualisation.

Les membres valident cet appel à projets à l'unanimité.

- **Validation du relevé de décisions du Comité de programmation du 5 juillet 2018**

Le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

*La séance est close à 20h30.*

Lorraine CHENOT,  
Présidente du GAL Ardèche<sup>3</sup>